

Bulletin

2022

N°73

Édito



Ce 73^e bulletin de l'OABA relate la célébration du 61^e anniversaire de l'OABA et l'assemblée générale du samedi 08 octobre 2022. Cette réunion se tenait, cette année encore, dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale devant plus de 120 personnes.

Cette séance exceptionnelle fut l'occasion pour Maître Alain Monod, Vice-président de l'OABA depuis plus de 20 ans, de rendre un vibrant hommage au regretté docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, décédé le 26 octobre 2021, après avoir présidé notre association durant ces 20 dernières années.

La conférence avait pour thème "Maltraitements dans nos campagnes : sauver les animaux... sans oublier les humains". Vous pourrez lire le résumé des quatre intervenants (M. Bruno Faucheron, M. Vincent SPONY, Mme Magalie Cayon et M. Max Josserand). Je voudrais une nouvelle fois les remercier pour la qualité de leur participation et leur volonté de collaborer tous ensemble afin de prévenir au maximum certaines situations dramatiques vécues par des éleveurs et... par leurs animaux ! Dans ce bulletin figurent également les principales activités de notre association au cours de l'année 2021.

Cette année encore, tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité, témoignant de la confiance des adhérents et récompensant le travail des administrateurs assistés par un personnel dévoué et motivé, encadré par le directeur, Frédéric Freund, qui gère notre association avec professionnalisme et passion.

Je remercie nos adhérents et donateurs qui apportent les seules ressources de l'OABA. Sans eux, nous ne pourrions pas mener toutes les actions pour la protection des animaux présentées dans le rapport d'activité que vous trouverez dans ce 73^e bulletin.

Bonne lecture.

Docteur vétérinaire Manuel MERSCH,
Vétérinaire Lieutenant-Colonel de Sapeurs-pompiers
Président de l'OABA

Nous adressons tous nos remerciements à notre maquettiste Eddy, à notre personnel qui a assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemarquis qui a négocié les conditions d'impression. Nos remerciements aux photographes bénévoles : Michel Pourny, Paul et Sylvain.

Association fondée en 1961
Reconnue d'utilité publique en 1965

Directeur de la publication : Manuel MERSCH

Conseil d'administration : **Président** : Manuel MERSCH - **Vice-Président** : Alain MONOD

Secrétaire générale : Danielle HEUSE - **Trésorier** : Laurent BODIN - **Secrétaire adjointe** : Bénédicte ITURRIA-LADURÉE

Administrateurs : Jean-Marie CHUPIN - Anne-Claire GAGNON - Jean-François MANIÈRE - Nathalie MELIK - Eva SOUPLET - Cédric VANDENDRIES

Siège social : 10, place Léon Blum - 75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46 • Courriel : contact@oaba.fr • Site web : www.oaba.fr • Réseaux :



oaba



@oaba_off



OABA



oaba_officiel



OABA Officiel



Editorial	2
Sommaire	3
Compte rendu de séance par le président de l'OABA, Manuel Mersch	4
Intervention de M. Mathieu Lefèvre Député du Val de Marne	5
Hommage à Jean-Pierre Kieffer par le vice-président de l'OABA, Alain Monod	6
Maltraitements dans nos campagnes sauver les animaux sans oublier les humains	6
Rapport moral par le président de l'OABA, Manuel Mersch	11
Rapport d'activité	12
Le fonctionnement de l'OABA	12
Le rôle consultatif de l'OABA	13
Le rôle de formation de l'OABA	14
Sensibilisation des consommateurs et des électeurs	14
La communication de l'OABA	15
Les actions contentieuses et sauvetages par l'OABA	16
Troupeau du Bonheur	16
Abattage des animaux	17
Rapport financier par le trésorier de l'OABA, Laurent Bodin	19
Rapport du Commissaire aux comptes	21

P A G E S

Sommaire

Compte-rendu de séance

L'assemblée générale de l'OABA s'est tenue le samedi 8 octobre 2022 dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale. Le bureau de l'assemblée générale était composé du président Manuel Mersch, du vice-président Alain Monod, de la secrétaire générale Danielle Heuse et du trésorier Laurent Bodin, assisté par le directeur Frédéric Freund.



Ouverture de la séance par le Président Manuel Mersch

Bonjour à tous,

Je vous remercie de votre présence dans cette salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale qui accueille notre Assemblée Générale, l'événement annuel extrêmement important pour notre association, qui permet de nous retrouver, de nous réunir. Tenir l'assemblée générale cette année dans la salle Victor Hugo est d'autant plus symbolique, que nous étions déjà dans cette même salle l'année dernière pour célébrer les 60 ans de l'OABA et les 20 ans de présidence de Jean-Pierre KIEFFER. Cette même salle nous avait déjà permis de fêter les 50 ans de l'OABA et nous avons eu l'honneur et le plaisir d'y accueillir Monsieur Alain Decaux, pour une conférence introductive passionnante sur Victor Hugo et les animaux.

Nous tenterons l'année prochaine, pour les 30 ans du Troupeau du Bonheur, de tenir notre assemblée générale en juin et l'année suivante, de revenir au traditionnel mois d'avril, puisque vous savez tous qu'historiquement, le mois d'avril, et le 17 avril plus particulièrement, est une date historique pour l'OABA : celle de sa fondation.

Avant de déclarer officiellement ouverte la 61e Assemblée Générale de notre association, je voudrais adresser mes remerciements et les remerciements de l'OABA à toutes les personnes présentes dans cette salle, aux parlementaires, aux collaborateurs et collaboratrices des parlementaires, aux représentants des services vétérinaires du ministère de l'Agriculture, aux représentants de la profession vétérinaire, dont la représentante de la protection animale au conseil national de l'ordre des vétérinaires, aux avocats en charge de nos procédures et aux nombreux présidents, directeurs, et représentants d'organisations de protection animale.

Merci également à nos intervenants et aux administrateurs et au personnel de l'OABA, sans qui cette assemblée générale n'aurait pas pu se tenir. Je tiens à les remercier, ils ont fait preuve d'une disponibilité à toute épreuve.

Enfin je souhaite remercier chaleureusement Monsieur Mathieu Lefèvre, député du Val de Marne, qui grâce à son parrainage, nous a permis de nous réunir à nouveau dans cette salle, dans de parfaites conditions.

Monsieur le député, avant de vous laisser la parole, j'ai le plaisir de vous offrir le livre écrit par notre regretté Jean-Pierre Kieffer sur les 60 ans de l'OABA.

Accueil par Monsieur Mathieu Lefèvre, député du Val de Marne

Merci beaucoup Monsieur le Président,



C'est un grand honneur pour moi de vous dire quelques mots à cette tribune. D'abord vous pourrez toujours compter sur moi pour avoir cette salle un peu plus tôt l'an prochain si j'ai bien compris. J'en profite pour saluer Loïc Dombrevail, qui était parlementaire de la précédente majorité, un ami de l'OABA extrêmement investi sur les questions de Bien-être animal et à qui nous devons beaucoup, notamment la récente loi contre la maltraitance animale. Je salue également le sénateur Bazin, qui préside le groupe d'études sur la condition animale au Sénat.

Le Bien-être animal ce n'est pas simplement des mots, ce sont aussi des mesures que nous avons mises en œuvre sur les 5 dernières années avec l'expérimentation de la vidéosurveillance dans les abattoirs, la création d'un responsable pour la protection animale en élevages, l'interdiction de la castration à vif des porcelets, l'interdiction du broyage des poussins...

Tout cela s'est traduit très concrètement dans les actes au cours du précédent quinquennat et nous avons la volonté de continuer à le faire lors de cette nouvelle législature. Donc nous aurons encore besoin de vous pour nous y aider, alors longue vie à l'OABA et merci à vous encore.

Hommage à Jean-Pierre Kieffer par Maître Alain Monod

M. le sénateur, M. le député, M. le Président, Mme Danièle Kieffer, car cet hommage vous est rendu aussi, mes très chers amis,



Manuel Mersch m'a demandé de dire quelques mots sur Jean-Pierre, que vous avez, la plupart d'entre vous, tous connu. Je le fais bien volontiers car mon attachement à notre ancien président est très fort, comme le vôtre également.

Jean-Pierre Kieffer a été l'héritier spirituel de Mme Gilardoni, la présidente fondatrice de l'OABA qui l'avait désigné tout naturellement comme son successeur. C'était un vétérinaire accompli et le message qu'a transmis Mme Gilardoni, il l'a repris puisqu'il nous a proposé comme successeur Manuel Mersch, vétérinaire de son état, avec déjà une carrière exemplaire de défense des animaux. Nous avons trouvé tout naturel que ces deux choix successifs puissent être entérinés sans l'ombre d'une hésitation.

Que dire de Jean-Pierre qui n'ait pas déjà été dit ? J'ai revu avec beaucoup d'émotions la petite vidéo de la cérémonie qui s'était déroulée le 4 octobre 2015 - Jean-Pierre avait rappelé que c'était le jour de la Saint-François d'Assise, patron des animaux - où je lui ai remis avec grand plaisir la cravate de commandeur du mérite agricole en présence de nombreuses personnalités.

J'ai redécouvert dans ce film cette carrière formidable qu'il a consacrée à la défense animale, après des études vétérinaires à Toulouse. Outre ses fonctions au sein du conseil national de la protection animale, il a été particulièrement actif pour nourrir l'action de l'OABA pendant 20 ans tout en multipliant les responsabilités ici et là.

Je pourrais multiplier les exemples des actions de Jean-Pierre Kieffer comme président de l'OABA. Je me contenterai de souligner 2 points qui m'ont particulièrement frappé dans cette personnalité. D'abord je trouve qu'il a mené une politique - j'espère et je suis sûr, qu'elle sera pérennisée - efficace entre l'action je dirais de plaidoyer, d'alerte, de dénonciation



(allant d'ailleurs jusqu'au contentieux qui sont assez nombreux) et l'action de relations, de bonnes relations avec les pouvoirs publics.

Il est parvenu à faire pression sur les pouvoirs publics en ne restant pas insensible ni immobile devant des excès pratiqués par des éleveurs ou des abattoirs inconscients de leurs responsabilités, pleinement conscient de la nécessité à faire évoluer la législation et la réglementation.

Le second aspect, c'est son intérêt pour l'OABA. Jean-Pierre Kieffer était attaché à la vie démocratique, si je puis dire, sans excès, de l'association. Il nous réunissait régulièrement, avec tous les documents nécessaires à la prise de décision et son souvenir sera tel que nous continuerons à nous réunir ainsi régulièrement avec des ordres du jour assez chargés et des documents fort utiles.

Il était donc très attaché, très attentif, aux opinions. Certes, il était parfois directif dans son opiniâtreté, mais il était toujours chaleureux dans son tempérament, il avait un certain goût pour les médailles à remettre plus qu'à recevoir.

Parmi les multiples hommages qui lui ont été rendus, Michel Baussier, ancien président de l'ordre national des vétérinaires, écrivait ceci : "il faisait autorité, travailleur acharné, professionnel respecté, fin négociateur, homme de sensibilité, il savait aussi faire preuve de grande détermination quand l'essentiel était en cause. Un humaniste ouvert à tout le vivant".

Merci de votre attention !

Maltraitements dans nos campagnes : sauver les animaux sans oublier les humains

Frédéric Freund ouvrait la deuxième partie de l'assemblée générale, sur le lien étroit entre maltraitance animale et mal-être humain, en illustrant ses propos et en introduisant les quatre intervenants.

Frédéric Freund



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons choisi cette année de vous entretenir d'un dossier qui nous prend beaucoup de temps et accessoirement beaucoup d'argent à l'OABA. Nous avons choisi de l'intituler, comme vous avez pu le lire sur le programme, "**Maltraitance dans nos campagnes. Sauver les animaux, sans oublier les hommes**".

Je ne reviens pas sur les photos d'animaux qui sont particulièrement parlantes sur la misère animale. Je m'attarderai sur les deux autres photos.



L'une montre une grotte.

Les animaux vivaient au-dessus et l'éleveur vivant dans cette grotte... Donc quand on reçoit des appels téléphoniques à l'OABA qui nous demandent de faire quelque chose car les animaux ne sont pas bien traités, quelquefois on s'aperçoit que les humains ne sont pas bien traités non plus.

Sur la seconde photo, vous voyez un effectif important de gendarmes avec un camion du SAMU. Cette photo a été prise quelques instants avant une intervention dans un élevage de l'Allier, lors du briefing avant retrait. Vous vous doutez bien qu'on ne va pas mobiliser une quarantaine de gendarmes, une équipe du SAMU, des agents des services vétérinaires si les faits ne sont pas avérés, s'il n'y a pas réellement maltraitance animale.



J'entends trop souvent dire, dernièrement dans un reportage qui était diffusée sur une chaîne nationale, que, au prétexte du bien-être animal on enlève des animaux à des pauvres éleveurs.

Oui effectivement, il peut y avoir des pauvres éleveurs au sens social, psychologique du terme, mais, ces opérations sont lourdes, très lourdes, juridiquement, matériellement, financièrement, humainement, et elles ne sont décidées qu'en dernier recours.

Ce n'est jamais, jamais, de gaité de cœur, que nous arrivons le matin à 7h30 avec les gendarmes, le SAMU, l'établissement départemental de l'élevage de la Chambre de l'Agriculture, du GDS, les barrières de contention, les filets, si les faits ne sont pas avérés.

On nous reproche trop souvent de prendre en charge les animaux et de négliger l'humain derrière. Désolé, nous sommes une association de protection animale, nous sommes là pour prendre en charge les animaux. Cela ne nous empêche pas bien évidemment de prendre aussi en compte l'homme qui est derrière. Souvent nous sommes arrivés, nous avons lié contact avec l'éleveur et avons pu trouver une solution amiable.

Nous tentons toujours de trouver un arrangement, mais dans certains cas l'arrangement ne peut pas être trouvé, parce que l'éleveur est dans le déni, il n'y a pas de discussion rationnelle possible. Certes, il y a 20 cadavres dans la stabulation, mais lui il ne les sent pas, ça fait des semaines, des années qu'il vit comme ça, pour lui c'est une situation qui est tout à fait normale.

Nous avons choisi, pour cette conférence, d'inviter plusieurs personnes.

Bruno Faucheron, qui représente les chambres d'agriculture, qui est éleveur et qui est en charge de cette thématique du bien-être animal au sein des chambres d'agriculture.

Vincent Spony, qui est le chef du service santé et protection animales et environnement à la Direction départementale des services vétérinaires de la DDETSPP de l'Allier.

Madame Magalie Cayon, qui représente la MSA, organisme très important, et puis nous terminerons avec **Max Josserand** qui lui connaît bien l'OABA puisque depuis 2006, c'est un partenaire fidèle et efficace de l'association.

Bruno Faucheron



Bonjour à tous, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Député, Monsieur le Président, merci pour votre invitation.

Je suis éleveur dans les Ardennes, je me suis installé en 1996 et j'ai opté pour l'agriculture biologique parce que j'avais envie de redonner un nouveau souffle aussi à mon exploitation, envie aussi de mettre mes pratiques et mes ambitions en adéquation avec mon métier.

Cela fait 22 ans que je suis élu au sein des chambres d'agriculture et j'ai des responsabilités au sein de la cellule départementale de lutte contre la maltraitance animale (CDO).

Le dossier du bien-être animal, c'est vraiment un défi que je voulais relever, non pas pour faire de la figuration, mais vraiment pour être acteur et pour permettre de faire évoluer un certain nombre de choses, notamment au niveau de la profession agricole.

Alors le bien être animal, on se rend compte que c'est quand même une priorité croissante dans l'opinion publique, grâce aussi aux lanceurs d'alerte. Au niveau de la profession, dans un premier temps, on s'est sentis agressés. Mais comme toute critique dans une profession on peut se dire à un moment donné, qu'il y a peut être des choses qui ne sont pas bien faites et donc qu'il faut balayer devant notre porte. Et aujourd'hui, on est plutôt dans une **phase de construction, de remise en cause**.

Je voulais mettre en avant que les agriculteurs qui exercent une forme de maltraitance ou qui laissent leur cheptel avec des soins qui sont très limités, sont une minorité. J'insiste vraiment bien sur le mot **minorité**.

Et ce qu'il ne faut pas oublier c'est que bien souvent nous avons un homme qui peut être en détresse, qui peut avoir des difficultés familiales, des difficultés humaines, financières, etc. Donc en fait, en général les choses arrivent parce que l'homme ne va pas bien. Dans la stratégie nationale bien être animal du ministère de l'Agriculture, on a 20 actions prioritaires dont une qui concerne spécifiquement l'agriculture : un groupe de travail avec la mise en place des CDO qui ont pour objectif de prévenir et de lutter contre la maltraitance animale en élevages.

Mon rôle a été d'entraîner l'ensemble des acteurs (syndicats, chambres d'agriculture, GDS) dans cette volonté de travailler autour des cellules départementales et au niveau national. Notre rôle au niveau national, c'est un rôle d'échanges. Diffuser les bonnes pratiques, élaborer une charte de déontologie des intervenants et former des conseillers agréés. On a travaillé sur les deux volets des CDO, **le volet préventif** et **le volet urgence**.

Sur le **plan préventif**, les sentinelles sont les gens sur le terrain au quotidien (agents EDE, GDS, DDETSPP, contrôleurs laitiers...), qui relèvent une difficulté, un problème, dans une exploitation. Ils en rendent compte au directeur de leur structure et en fonction de la situation, il y a un état des lieux qui est fait. Soit il y a un défaut de suivi de l'élevage (risque de "maltraitance"), soit c'est une alerte qui n'est pas fondée. Si vraiment il y a un défaut de soins, de suivi qui dégénère en maltraitance, il y a une intervention et on s'inscrit vraiment dans une démarche d'accompagnement. C'est là qu'interviennent les partenaires qui informent la DDPP très rapidement pour que les services de l'Etat au niveau départemental soient bien informés de la situation. L'étape suivante c'est le plan d'action à définir avec l'éleveur afin de l'aider et de le sortir par le haut. Ça peut durer 5 mois, 6 mois ou être plus court. On met en place des indicateurs de suivi, suivi du plan d'actions, on fait un état des lieux et à la fin on fait un bilan : soit la situation est résolue, tant mieux ça veut dire qu'on a bien joué notre rôle de prévention et on a sorti par le haut l'éleveur, soit la situation ne s'est pas améliorée et là on bascule directement à la **cellule d'urgence**. Ce sont alors les services de l'Etat avec leur rôle régalien qui interviennent et qui initient les procédures pour pouvoir retirer les animaux si vraiment c'est nécessaire. Si on en arrive là, c'est que malheureusement on a été au bout du bout, et je peux dire et témoigner que les services de l'état rentrent aussi dans une démarche d'accompagnement pour essayer de laisser une deuxième chance à l'éleveur avant d'en arriver au retrait.

Dernier point que je voulais aborder, c'est le **travail de concertation qu'on a fait avec l'OABA et les autres organisations (FNSEA, MSA, GDS France, la Fondation Brigitte Bardot)** : on a fait un travail qui a duré quasiment 1 an et qui a débouché sur un flyer qu'on peut distribuer, qui rappelle en fait les règles de fonctionnement des cellules départementales. On explique pourquoi et comment on arrive dans une exploitation, qu'on n'arrive pas du jour au lendemain... Grâce à ce travail commun on évite justement une levée des boucliers, soit des syndicats locaux, soit des voisins.

Bien expliquer aussi c'est important. Au niveau local, il faut expliquer que si nous devons retirer les animaux, c'est parce que l'éleveur n'a pas su entendre raison et malheureusement on en arrivait à des situations dramatiques auxquelles il fallait mettre un terme.

Merci encore pour votre invitation, j'espère avoir fait passer le message de la bonne collaboration entre nos organisations et la vôtre.

Merci pour votre invitation à laquelle nous avons répondu favorablement car nous avons une parfaite collaboration avec l'OABA depuis quelque temps maintenant et c'est toujours avec plaisir que nous travaillons ensemble sur des dossiers très difficiles.

Avant de commencer, avant de rentrer dans le vif du sujet, je voulais vous présenter rapidement notre service dans l'Allier, un département en plein cœur du bassin d'élevage charolais. On est le 2^e département en France en nombre de bovins élevage allaitant. L'effectif moyen d'un cheptel bovin dans l'Allier c'est 180-190 bovins donc on est bien au-delà de la moyenne nationale. Les retraits que nous faisons dans l'Allier concernent souvent un effectif conséquent d'animaux.

J'ai la chance d'être le chef d'un service très dynamique avec une équipe de 13 personnes : 9 techniciens qui sont polyvalents sur toutes les missions d'inspection (élevages, parcs zoologiques, usines d'alimentation animale, équarrissages), deux adjoints techniques, une ingénieure qui est mon adjointe et puis moi-même de formation vétérinaire.

J'ai apprécié la présentation de Monsieur Faucheron parce qu'elle m'a un peu rassuré sur ce qui peut se passer ailleurs. Chez nous, pour être très clair et je le regrette vraiment, ça ne se passe pas très bien en fait.

On a bien une cellule départementale opérationnelle qui est censée travailler sur la prévention mais il a fallu un peu forcer la chambre d'agriculture pour qu'elle prenne le pilotage de la cellule qui se réunit à fréquence trimestrielle.

Outre la chambre d'agriculture qui la pilote, cette cellule réunit les services vétérinaires, la MSA, qui est un collaborateur précieux pour nous, la DDT, la Direction départementale des territoires, le GDS, groupement de défense sanitaire et puis l'EDE qui est un service de la chambre d'agriculture qui gère l'identification des animaux. On convoque l'éleveur en difficulté et on réunit tous les services concernés, y compris la banque, éventuellement la société qui gère la comptabilité de l'exploitation qui peut témoigner de la situation financière de l'élevage. Donc on arrive à faire quand même des **tables rondes** où on échange et on tente de raisonner l'éleveur.

Pour autant, la cellule est globalement assez inefficace. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas vraiment, je pense, de volonté chez les élus de la faire avancer. Il y a bien une personne qui est désignée au sein de la chambre pour animer la cellule, mais pour autant, il n'y a pas d'actions de terrain. Il n'y a pas un technicien de la Chambre qui prend le dossier en main et qui accompagne l'éleveur comme monsieur Faucheron l'a proposé avec un plan d'action. Ça n'existe pas chez nous. Donc de notre côté, on est bien seuls face à ces dossiers. Dans les faits, le cœur de notre métier, c'est de faire de l'inspection.

On fait les inspections sur la base d'une **analyse de risques**. On a des indicateurs, notamment les mortalités. Quand il n'y a plus aucune mortalité, plus aucun enlèvement de cadavres, ce n'est pas que l'éleveur est devenu un champion. S'il n'y a plus d'enlèvements, on se doute que les cadavres traînent sur l'exploitation.

On a des éleveurs qui sont en défaut de prophylaxie, en défaut de notification de mouvements ou d'identification (plus de commandes de boucles, plus d'animaux vendus).

Face aux situations dégradées, mon rôle est parfois de rappeler à tous les gens du service que notre mission à nous, c'est avant tout de gérer les animaux. Ce n'est pas de gérer les humains. Je précise néanmoins que tous les agents du service ont suivi une formation, qui était animée par la MSA locale, afin d'apprendre à détecter la détresse chez un éleveur et savoir la gérer ou vers quelle structure orienter l'éleveur ou quelle structure solliciter pour qu'elle intervienne.

Vincent Spony



Donc les techniciens qui sont sur le terrain passent beaucoup de temps à échanger avec l'éleveur pour connaître ses difficultés et pour identifier surtout des personnes dans l'entourage de l'éleveur qui pourraient l'accompagner ou le raisonner. Parce qu'on est souvent face à des situations où l'éleveur n'est plus "raisonnable" on n'arrive plus à lui faire prendre une décision et donc on essaie de trouver des interlocuteurs. Alors ça peut être un voisin, quelqu'un de la famille, le travailleur social qui est là aussi pour accompagner l'éleveur, ça peut être le maire, le vétérinaire. On l'a dit souvent : l'éleveur, il est tout seul dans son coin.

La priorité reste pour nous la gestion des animaux. Quand tout se passe mal et qu'on a effectivement épuisé toutes nos cartes, on en arrive effectivement à la procédure pénale qui conduit au retrait des animaux. **Ce retrait ne peut être envisagé qu'en collaboration avec une association comme l'OABA.** En tout cas, sans les associations nous ne sommes rien. Nous n'avons pas de structures d'accueil. Nous ne pouvons pas retirer des animaux si on n'a pas la garantie qu'une association derrière a les reins suffisamment solides pour prendre en charge les animaux.

C'est une **opération complexe**, le retrait. On ne le fait pas avec plaisir. Notre souhait n'est pas de casser de l'éleveur, c'est de régler un problème d'animaux et de permettre à l'éleveur, après, de reprendre une vie normale, quitte à se reconverter dans autre chose.

J'ai réfléchi longuement aux axes d'amélioration. Je pense que localement, dans l'Allier, il faut vraiment que l'on continue de mettre la pression sur l'interprofession pour qu'elle s'implique davantage. En attendant, très clairement, c'est l'administration qui se substitue finalement à l'interprofession qui n'assume pas son rôle d'accompagnement des éleveurs en difficulté.

Bien sûr, on manque toujours de moyens parce que des dossiers où il y a de la maltraitance qui justifieraient qu'on y aille et qu'on initie des procédures, il y en a largement. Donc **les moyens humains sont toujours insuffisants...**

Ensuite, il y a toujours cette difficulté de gestion des gros cheptels où l'on doit attendre l'audience pour envisager une saisie des animaux. Les parquets sont très sensibles à la question. C'est important de les rencontrer, de les sensibiliser pour des audiences les plus précoces possible. Mais pour autant, ça veut dire que pendant ce temps-là, les animaux sont dans l'exploitation et la souffrance continue.

Bonjour à tous, merci beaucoup pour votre accueil.

La **MSA** c'est l'organisme de protection sociale du monde agricole, c'est tout simplement en fait la sécurité sociale du monde agricole. C'est un guichet unique où on s'occupe aussi bien de la famille, la retraite, la santé et la sécurité au travail. Je suis responsable de la prévention des risques professionnels au niveau national, dans une équipe de santé et sécurité au travail. Nous animons un réseau de trente-cinq MSA réunissant médecins du travail, infirmiers de santé au travail et conseillers en prévention.

Magalie Cayon



A quelles conditions cette exigence sociétale du bien-être animal peut être un facteur de santé au travail pour nous, professionnels ? On peut se demander pourquoi la MSA s'occupe du bien-être animal alors que notre cœur de métier, évidemment, c'est le bien-être humain des personnes qui travaillent avec les animaux.

Notre conviction, c'est que si nous ne faisons rien aujourd'hui, la pression de la société, immanquablement, se traduit par des prescriptions de plus en plus nombreuses et de plus en plus envahissantes, qui rendent le travail de plus en plus complexe et difficile pour nos assurés, pour les agriculteurs. Ces prescriptions ne tiennent pas compte des conséquences sur l'humain, c'est à dire sur sa charge de travail, sur sa charge mentale, sur le sens et l'interprétation qui font que ces exigences sont vécues souvent comme des contraintes.

En France, on voit bien qu'avec ces vidéos, ces réseaux sociaux, il n'y a pas un mois, pas une semaine presque sans qu'on fustige l'activité agricole. Ce sont aussi des intrusions dans les élevages ou des manifestations devant les abattoirs où l'on traite les salariés d'assassins. C'est une pression qui est surmédiatisée, sans précédent et qui remet en cause l'activité de nos professionnels. Dans tout ce brouhaha, on entend rarement les professionnels parler de leurs compétences, de leur travail, de ce qui fait sens dans ces métiers.

L'éleveur est au service des hommes. Pourtant, il y a une vraie incompréhension, une vraie tension dans l'imaginaire social aujourd'hui entre les éleveurs et les urbains, notamment par rapport à la mort des animaux. La mort des animaux, pour un éleveur, ça fait partie du cycle de vie. Cela, aujourd'hui, ça crée des tensions entre le monde paysan et le monde urbain, des tensions très importantes et qui, du coup, se traduisent sur un repli, sur un dialogue difficile. Les exploitants et les salariés sont assez désorientés, parfois désabusés. Et on observe de façon très prégnante une augmentation des TMS

(troubles musculo squelettiques) et des RPS (risques psychosociaux). C'est pour cela que, au niveau interministériel, un plan de prévention des "mal-être" a été réalisé.

Ce qu'on voit aussi, c'est une diminution du nombre d'éleveurs. De nombreux jeunes ne veulent plus du tout reprendre. Ils veulent bien reprendre l'installation, mais pas les animaux. Ils vont reprendre les cultures mais pas l'élevage, ce qui nous pose de gros soucis aussi pour l'avenir sur nos territoires ruraux.

La réponse à la pression sociétale passe la plupart du temps par la création de nouvelles règles, de nouvelles normes. Ces prescriptions se préoccupent peu de leurs effets sur l'activité de travail en termes de charge de travail, de charge mentale, sans parler d'investissements conséquents sur des exploitations souvent très fragiles.

Donc en fait, tout l'enjeu, c'est de voir comment on peut justement faire dialoguer le travail prescrit et travail réel, éclairer ceux qui font les normes sur la réalité du travail, pour pouvoir ensemble bien faire évoluer certaines prescriptions. Pour cela il faut que les prescripteurs, qui sont des spécialistes juristes des normes, comprennent les questions que vont rencontrer les opérateurs sur le terrain.

La MSA est très impliquée sur la prévention du mal-être et l'accompagnement des populations agricoles en difficulté à travers le plan interministériel. Nous avons structuré ces derniers mois un réseau de référents "mal-être" au niveau de chaque MSA.

Le précédent intervenant a parlé des sentinelles. C'est vrai qu'aujourd'hui il y a mille sentinelles sur le territoire. L'objectif est d'en avoir cinq mille. Ce sont des personnes formées qui sont en capacité de repérer des agriculteurs en situation de détresse.

Nous avons 4 dispositifs :

- **Le premier dispositif, ce sont des réunions-débats** à partir de films d'études ergonomiques. On propose aux exploitants de débattre sur leur travail pour mieux comprendre les liens entre

travail et santé. Ces débats peuvent se poursuivre par des formations, des groupes de parole, des études ergonomiques, voire des aides financières pour aider à s'équiper.

- **Ensuite, on a le numéro Agri Ecoute**, lancé à la demande du ministère en 2014, qui est une écoute professionnelle avec des psychologues cliniciens en ligne qui sont payés par la MSA 24/24 7 jours sur 7 à la disposition des agriculteurs.

- **Le troisième dispositif d'aide ce sont 35 cellules structurées** au niveau de chaque MSA. Elles sont constituées en fait de nos corps de métier, mais on s'allie avec des psychologues extérieurs, des médecins du travail, conseillers en prévention, animateurs de la vie mutualiste, travailleurs sociaux. Et on essaie de faire, en lien avec ces partenaires, une analyse la plus fine et la plus globale possible de la situation signalée afin d'orienter au mieux la personne, en fonction des facteurs de fragilité rencontrés. Nous sommes en lien avec les chambres d'agriculture et les instances ministérielles.

- **Enfin, le dernier dispositif c'est l'aide au répit.** On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup d'agriculteurs qui ne prenaient pas de vacances, qui ne décrochaient jamais, qui avaient une amplitude horaire phénoménale. Depuis 2017, nous avons un dispositif qui consiste à prévenir l'épuisement professionnel, que ce soit pour les salariés ou les exploitants. Par exemple, on va payer des services de remplacement pour qu'une personne intervienne à la ferme, s'occupe des animaux afin que l'éleveur puisse partir avec sa famille en vacances.

J'ai discuté aussi avec des personnes de l'action sanitaire et sociale pour voir comment ils intervenaient lors de retraits d'animaux. Ce qu'ils aiment bien, c'est être prévenus très en amont pour qu'on fasse un rendez-vous tous ensemble avec les éleveurs et voir comment ils peuvent être accompagnés au mieux. Si c'est possible. Parce que le jour J, faire le pompier, c'est très complexe. Plus nous sommes prévenus en amont, plus nous pouvons agir et éviter un drame.

Bonjour à toutes et à tous.

Merci à l'OABA de m'accueillir aujourd'hui. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos qui m'ont précédé et je vois qu'il y a vraiment une prise de conscience un peu générale sur le bien être animal et le bien être aussi de l'humain qui, lui, s'occupe des animaux. Et pour témoigner de ces propos qui ont été tenus, je voudrais rapidement vous raconter deux ou trois petites anecdotes que j'ai vécues, que nous avons vécues avec l'OABA.

Max Josserand



La première est très courte. Les services vétérinaires avaient appelé l'OABA pour récupérer des animaux qui étaient en difficulté. Cette opération se passait en Haute-Loire, dans une ferme qui était au bout d'un chemin situé comme ça au milieu de nulle part. Et là, on trouve un agriculteur, puis des animaux en difficulté. On commence à faire l'enlèvement, ça se passe bien avec l'agriculteur. Je commence à causer avec lui et je lui dis "écoute, si tu veux vendre tes animaux, on va s'en occuper, les remettre en état. Ensuite tu seras payé de tes animaux moins les frais engagés par l'OABA".

Voilà, je lui ai dit "tu fais comme tu veux". Au bout de cinq minutes, il revient et donne son accord. Et puis au moment de partir, je vais pour le saluer, je lui tends la main et il me dit merci. Je lui demande "pourquoi tu me dis merci ?" "Eh bien écoute, me dit-il, je vais pouvoir aller me faire soigner parce qu'il y a dix ans que j'ai une hernie qui m'empêche de travailler."

Voilà, ça vous montre un petit peu la détresse, **la détresse animale qui est la conséquence d'une détresse humaine**. Vous imaginez ce chemin et cette ferme au milieu de nulle part et cet éleveur qui ne voyait personne.

La deuxième opération, complètement différente concernait un agriculteur surnommé "bras de fer". Un grand garçon qui cassait tout, qui broyait tout, et qui renversait la table quand il arrivait à la gendarmerie...

Des animaux divaguaient, d'autres mourraient et les cadavres étaient découverts un peu partout sur le territoire du village. Après un briefing à la gendarmerie, tout le monde arrive sur la ferme, en bien triste état. Bras de fer s'était barricadé chez lui. Les gendarmes sont allés lui signifier, avec la DDPP, l'ordre d'enlèvement des animaux. Et puis le capitaine de gendarmerie est venu me trouver en me disant que bras de fer m'attendait. Le dialogue s'est engagé et nous avons décidé de travailler ensemble, d'aller chercher les bovins dans les différents prés. On a récupéré en deux jours près de 70 bovins. Et l'homme, au fil des heures s'est laissé apprivoiser.

Si bien que l'opération terminée, au soir du second jour, il me dit : "Eh bien dis donc Max, on a bien travaillé aujourd'hui". On venait quand même de lui enlever 70 bovins ! "Et si on faisait une petite photo ? Ah ben oui, t'as raison, t'as raison". Alors qu'il jetait tout le monde et qu'il était craint de tout le village, même des gendarmes, nous voilà tous réunis pour faire une photo...

Cela démontre que quand il y a de la détresse animale, et bien il y a de la détresse humaine derrière. Ici, l'homme s'était enfermé dans son monde à lui et il devenait vraiment agressif envers tout le monde. Mais ce jour là, il avait trouvé de l'aide. Et là je rejoins les propos tenus par la représentante de la MSA, il faut absolument qu'il y ait ces **accompagnements** qui sont vraiment importants. Vous voyez, on a domestiqué les animaux et en même temps, on a domestiqué l'homme.

Allez, **la troisième anecdote** qui se déroule dans le Lot. Il ne faisait pas très chaud, des bovins en triste état et une ferme du XVIII^e siècle, tout en pierres, austère, avec une tour. L'opération s'est déroulée sans trop de soucis et dans la matinée, alors qu'on travaillait à rassembler les animaux pour les charger, il y a un des voisins de l'éleveur qui passe à côté de nous pour aller le rejoindre dans sa cuisine où il était retranché. Puis, quand on a eu pratiquement fini l'opération, ce fameux voisin est venu vers moi pour me demander de le suivre et d'aller rencontrer l'éleveur qu'on n'avait pas vu de la matinée.

En arrivant dans sa cuisine, l'agriculteur me dit "Ben vous voyez, je vous ai regardé travailler. J'ai vu que vous preniez soin de mes animaux, que vous savez travailler. Ça me fait plaisir. Bon, je n'ai pas grand chose, mais si vous voulez..." Il était un peu plus de 12 h, "vous avez certainement pas mangé. Je vais vous offrir ce que j'ai". Il avait sorti un petit morceau de saucisson, un fromage et une vieille croûte de pain. Puis nous avons mangé tout en discutant. Cet agriculteur avait été marié, avait deux enfants et encore sa mère. Ses deux enfants avaient décidé de ne pas reprendre l'exploitation familiale. Le père était décédé. La femme, vu les difficultés financières, avait trouvé un petit emploi à côté et il avait sa maman qui avait la maladie d'Alzheimer. Donc cet homme se retrouvait seul dans sa ferme et buvait un petit canon avec le voisin. Mais le travail n'était pas fait avec les animaux, d'où la décision des autorités de les retirer.

Au final, on l'a senti un peu soulagé. Il m'avait dit qu'il avait des talents de boulanger et qu'il allait faire autre chose. Ce retrait lui donnait un peu d'espérance sur une autre activité.

Je tiens à conclure en vous disant que l'OABA ne fait pas ces opérations là pour gagner de l'argent. Lors de ces multiples opérations effectuées avec l'OABA, **nous avons pu sauver les animaux mais aussi très souvent aider l'homme**.

Vous toutes et vous tous, qui êtes adhérents de l'OABA, soyez fiers de votre association parce que c'est l'une des rares associations qui a commencé à prendre en compte très rapidement les humains en même temps que les animaux. Et je peux vous dire que nous n'avons et vous n'avez pas de sang sur les mains. Donc cela veut dire que toutes les opérations que nous avons faites, et qui sont loin d'être faciles, ont toujours été menées dans un **respect mutuel de l'homme et de l'animal**.



L'année 2021 restera principalement marquée dans nos cœurs par la disparition de Jean-Pierre Kieffer, Président de l'OABA qui succéda à Jacqueline Gilardoni, Présidente fondatrice. Il nous manque beaucoup. Je garde, personnellement, le souvenir de notre étroite collaboration et de la confiance qu'il m'accordait. Conformément au souhait que Jean-Pierre avait exprimé, j'ai donc l'honneur de présider l'OABA. Mais succéder à notre Présidente fondatrice puis à Jean-Pierre est un honneur redoutable.



Heureusement je sais pouvoir compter sur notre équipe et sur notre directeur, monsieur Frédéric Freund, pour y parvenir, ce qui me donne la motivation de poursuivre cette œuvre. L'O.A.B.A. est constituée d'une équipe soudée, même si le changement de certains salariés aurait pu inciter à craindre le contraire. De même, les membres du Conseil d'Administration ont participé à toutes les décisions, m'assurant ainsi de leur soutien. Je tiens donc à adresser ma reconnaissance à tous pour l'énergie et la conviction dont ils font preuve.

Cette année encore, les actions de l'OABA se sont principalement concentrées sur :

- Le recours généralisé à un abattage avec étourdissement, limitant ainsi la souffrance de l'animal au moment de sa mise à mort.
- Les bonnes pratiques d'élevage et d'abattage. C'est pourquoi nous avons déposé deux recours auprès du Conseil d'État.
- La prise en charge d'animaux maltraités ou abandonnés. Un nombre record d'animaux ont été retirés par les services vétérinaires à leur exploitant et ont été confiés à l'OABA, la détresse humaine conduisant alors à l'abandon des cheptels.
- "Le Troupeau du Bonheur" qui a accueilli en 2021 de nouveaux pensionnaires retirés à leur propriétaire pour mauvais traitement ou abandon de soins.

Après 61 ans d'existence de notre association, il nous reste encore beaucoup de combats à mener pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux que l'homme destine à sa consommation. Alors, plus que jamais, soyons "Tous unis pour les défendre" !

Manuel MERSCH
Président de l'OABA

► Le fonctionnement de l'OABA

Le conseil d'administration est composé de douze membres et deux membres d'honneur qui contrôlent le fonctionnement de l'association et qui en définissent les orientations. Le conseil compte six vétérinaires, trois avocats, un ingénieur agricole, un conseiller en gestion et une psychologue.

Le Conseil d'administration

VICE-PRÉSIDENT
Maître Alain MONOD
Avocat au Barreau de Paris

PRÉSIDENT
Manuel MERSCH
Docteur Vétérinaire

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Danielle HEUSE
Psychologue

TRÉSORIER
Laurent BODIN
Conseiller en gestion de patrimoine

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
Bénédicte ITURRIA-LADURÉE
Docteur Vétérinaire

ADMINISTRATEUR
Maître Eva SOUPLET
Avocate au Barreau de Paris

ADMINISTRATEUR
Maître Jean-François MANIÈRE
Avocat honoraire

ADMINISTRATEUR
Docteur Nathalie MELIK
Docteur Vétérinaire inspecteur

ADMINISTRATEUR
Cédric VANDENDRIES
Docteur Vétérinaire

ADMINISTRATEUR
Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Élevage

ADMINISTRATEUR
Anne-Claire GAGNON
Docteur Vétérinaire

MEMBRE D'HONNEUR
Gilles QUINET
Contrôleur général honoraire
des services vétérinaires
du ministère de l'Agriculture

PRÉSIDENT D'HONNEUR
Jean-Pierre KIEFFER
Docteur Vétérinaire

MEMBRE D'HONNEUR
Jean-Marie CARONNA
Magistrat

La direction



Frédéric FREUND
Directeur général



Jimmy GOUEDARD
Directeur adjoint



Tiphaine DUVERNOIS
Chargée de mission scientifique



Audrey GROENSTEEN
Responsable communication



Angélique CORTEZ
Chargée de communication



Jacques LEMARQUIS
PAO - Impression

Les délégués vétérinaires



Michel COURAT
Docteur vétérinaire



Marylène NAU
Docteur vétérinaire



Charles TOUGE
Docteur vétérinaire

Le secrétariat



Yvonne, Danièle et Marine

Notre équipe d'enquêteurs auditeurs est coordonnée par le Docteur vétérinaire Michel Courat qui a rejoint l'OABA en 2017 et a conçu des grilles d'audit de protection animale en abattoirs. Sur la base de ces grilles, pour le volet abattage, le premier "étiquetage bien-être animal" a été créé en France. Il a formé des vétérinaires pour l'audit des abattoirs fournisseurs de l'enseigne Carrefour. Ces grilles servent également aux audits de l'OABA dans des abattoirs qui souhaitent améliorer leurs pratiques.

Un pôle scientifique mène des concertations avec les filières (viande et lait), sous la responsabilité d'une ingénieure agronome, Tiphaine Duvernois.

Nos adhérents et donateurs nous permettent de mener nos actions grâce à leur générosité. Nous les remercions de nous donner les moyens d'agir. Notre association ne bénéficie d'aucune subvention des pouvoirs publics, ce qui nous permet de rester indépendant et de garder une totale liberté d'expression.

► Le rôle consultatif de l'OABA

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail et de concertation.

► Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV)

L'OABA est le seul membre, au titre de la protection animale, du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du ministère chargé de l'agriculture. Le CNOPSAV est consulté sur la politique sanitaire animale et sur les projets de textes réglementaires relatifs à la santé et protection des animaux.

Un comité d'experts "Bien-être animal" composé de plusieurs organisations nationales, dont l'OABA, de professionnels et de scientifiques s'est réuni quatre fois en 2021. Ce comité a pu suivre les évolutions réglementaires sur la fin du broyage des poussins ou encore l'interdiction de la castration à vif des porcelets. Les volets "Bien-être animal" du plan de relance bénéficiant aux refuges et aux abattoirs a également donné lieu à de nombreux échanges, tout comme la discussion et l'adoption de la loi contre la maltraitance animale, le 30 novembre 2021.

► Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb)



Le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb) créé en janvier 2017, est un groupe de concertation intégré au Conseil national de l'alimentation (CNA). Créé à la suite de la commission

d'enquête parlementaire présidée par le député Olivier Falorni sur le fonctionnement des abattoirs, le CNEAb a été reconduit dans ses travaux par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en mai 2019. Ce sont 5 réunions qui se sont tenues en 2021. Les ordres du jour ont concerné le suivi des expérimentations votées par le Parlement (Loi EGALIM) : vidéo en abattoirs et abattoirs mobiles. Les modalités du plan de relance de 125 millions d'euros pour la modernisation des abattoirs ont été présentées et discutées et un travail de cartographie des abattoirs a débuté. Enfin, un sous-groupe "abattage sans étourdissement" a été créé afin de trouver des pistes d'amélioration de cette pratique compte tenu de l'absence de volonté politique de la voir supprimée...

► Comité de pilotage interministériel pour l'Aïd al Adha (Aïd el kebir)

L'OABA est la seule association de protection animale invitée à participer aux réunions du comité de pilotage de l'Aïd el kebir, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice.

Un comité de préparation s'est tenu en mars 2021 pour préparer la circulaire interministérielle publiée en juin 2021. La réunion de bilan s'est déroulée en mars 2022.

L'Aïd al Adha s'est déroulée du 20 au 22 juillet 2021 dans 102 abattoirs pérennes et 38 abattoirs temporaires agréés pour ces trois jours.

111 000 ovins et 3 800 bovins ont été abattus et contrôlés par les services vétérinaires.

Lorsque l'on sait que ce sont environ 200 000 ovins qui sont abattus en France durant l'Aïd, on se rend vite compte que les abattages clandestins sont nombreux. Ce ne sont pas les bennes mises à la disposition des fidèles par plusieurs mairies pour recueillir les restes de ces abattages illégaux qui nous démentiront.

Pourtant les autorités n'ont dressé que 56 PV : 35 pour des sites d'abattages clandestins et 21 pour des sites de rassemblement d'animaux non autorisés.

Les équipes de l'OABA sont intervenues sur plusieurs sites illégaux et ce sont 146 ovins qui ont été sauvés et pris en charge par notre association : 21 ovins retirés d'un site clandestin à Hyères sur Amby (38), 31 ovins retirés d'un site clandestin à Etupes (25) et 94 ovins retirés chez un éleveur avant leur sacrifice illégal à St Michel de Volangis (18).

► Concertation avec les filières

L'OABA a poursuivi ses réunions de travail avec l'interprofession Bétail et Viandes (Interbev), INAPORC et le CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière).

Les travaux relatifs à l'étiquetage du bien-être animal ont continué. Après les volailles, les discussions ont concerné la viande porcine mais elles sont moins productives en raison de plusieurs thématiques clivantes (contention des truies, nature du sol en élevage, castration des porcelets).

De nouveaux partenariats se sont développés avec des acteurs de l'industrie du cuir et de la restauration rapide qui souhaitent enrichir leurs cahiers des charges avec des exigences liées au bien-être animal (élevage et abattage).

► Le rôle de formation de l'OABA

► Participation de l'OABA à la formation des élèves ingénieurs agronomes



L'OABA est intervenue en septembre 2021 sur le campus de Bordeaux Sciences Agro, dans le cadre de la formation des élèves ingénieurs en agronomie et agriculture, en dernière année au sein de la filière animale.

AgroParisTech En novembre 2021, c'est à Agro ParisTech et dans un lycée agricole du Calvados que l'OABA a donné sa vision du bien-être animal.

► Participation de l'OABA à la formation des vétérinaires inspecteurs



L'Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) qui forme les vétérinaires inspecteurs fait régulièrement appel à l'OABA afin d'apporter le point

de vue d'une association de protection des animaux d'élevage, pour informer sur les procédures de retrait des animaux maltraités et sur les bonnes pratiques en abattoirs.

Ainsi, les équipes de l'OABA étaient présentes les 18 mars, 20 avril et 25 juin 2021 à l'ENSV à Lyon pour intervenir devant les futurs agents de l'Etat en charge de la santé et protection des animaux.

► Formation d'auditeurs en abattoirs

Dans le prolongement des audits de protection animale en abattoirs réalisés par Michel Courat, l'OABA a mis en place un apprentissage aux grilles de ces audits.

Ainsi, ont été formés plusieurs vétérinaires conseils pour les contrôles exigés par le Groupe Carrefour dans les abattoirs fournisseurs.

Cet apprentissage a également été développé pour des auditeurs dans le cadre des contrôles d'abattoirs pour le référentiel de l'Association étiquetage bien-être animal (AEBEA).

► Sensibilisation des consommateurs et des électeurs

Des partenariats continuent de se développer entre l'OABA et des professionnels des filières et la grande distribution.

► L'OABA est membre fondateur de l'Association Etiquette Bien-être Animal qui a lancé le premier étiquetage bien-être animal en France en 2019.

Trois organisations de protection animale (CIWF, LFDA et OABA), rejointes par la suite par une quatrième (Welfarm) ont travaillé pendant près de deux ans à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation du bien-être animal construit sur 230 critères et une notation de **A** à **E** avec l'appui du groupe Casino. Ces 230 critères ont été choisis sur la base de leur impact sur le bien-être animal, à partir de références scientifiques et techniques reconnues à l'échelle nationale et internationale.

En 2021, de nombreuses réunions ont eu lieu pour développer cette étiquette bien-être animal pour la viande de porc.



► Engagement Animaux 2022

Au dernier trimestre 2021, l'OABA a rejoint un collectif de 30 ONG de protection animale afin de préparer un manifeste de 22 mesures sur lesquelles les candidats à l'élection présidentielle puis aux législatives pouvaient s'engager. L'OABA a participé à l'élaboration de la thématique "animaux d'élevage" avec plusieurs propositions :

- mettre un terme aux élevages en cages ;
- exclure le soutien financier de l'Etat à toute production ne respectant pas un niveau acceptable de bien-être animal ;
- interdire les longs transports d'animaux vivants et leur exportation au-delà des frontières de l'Union européenne ;
- interdire les pires pratiques d'abattage : abattage sans étourdissement et abattage des femelles à un stade avancé de gestation.



➤ La communication de l'OABA

L'OABA célébrait, le 17 avril 2021, ses 60 ans lors d'un webinaire, compte tenu des mesures sanitaires ne permettant pas une réunion en présentiel. Ce webinaire était animé bénévolement par la journaliste vétérinaire Laetitia Barlerin qui faisait intervenir tour à tour des membres de l'équipe de l'OABA.

Plus de 250 personnes participaient à cette réunion suivie d'un échange en direct de questions – réponses.

Par la suite, l'OABA publiait un livre, écrit par Jean-Pierre Kieffer, retraçant les 60 ans de combat de l'OABA.

• Lettre semestrielle de l'OABA : Info-Mag

Notre lettre semestrielle "Info Mag" est distribuée à nos adhérents, des journalistes, des politiques et professionnels, elle est téléchargeable depuis notre site Internet. Elle est imprimée sur du papier partiellement recyclé et avec des encres labellisées "Imprim Vert".



• Calendrier de l'OABA



Après l'agenda 2020, nous avons renouvelé le calendrier annuel en 2021.

Il était illustré de photos prises dans plusieurs fermes partenaires qui hébergent notre troupeau du bonheur et les dessins

ont été réalisés par la dessinatrice Brigitte Renard. Le bénéfice de la vente de ces calendriers contribue aux frais d'hébergement de ces animaux.

• Site Internet et réseaux sociaux

Notre site Internet sera bientôt complété par un nouveau site spécifiquement dédié au troupeau du bonheur. Il est en gestation depuis 2021 et verra le jour en 2023, pour célébrer les 30 ans de la création du troupeau du bonheur.



Une newsletter apporte tous les 15 jours des informations sur les activités de l'OABA et sur l'actualité en lien avec les animaux d'élevage à nos 24 000 sympathisants inscrits.

La page Facebook récapitule toutes les actualités concernant l'association et la protection animale (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...). Elle est interactive, chacun peut y écrire des commentaires, elle compte plus de 27 000 "fans".

Le compte Twitter regroupe, sous la forme de courts messages, les informations essentielles de l'association ainsi que des actualités. Il est suivi par de nombreux journalistes.

L'OABA est également présente sur LinkedIn, a développé sa chaîne Youtube et son compte Instagram.

• Interviews

L'OABA a été sollicitée par la presse régionale (radios, télévisions, journaux) pour s'exprimer au sujet d'affaires de maltraitance et des sauvetages d'animaux effectués. Les équipes de France 3 ont ainsi suivi l'OABA dans un sauvetage de bovins en janvier 2021. Le reportage a été diffusé dans le 19/20 national.



La journaliste Florence Aubenas a également évoqué ce travail de l'OABA dans sa série d'été publié en août 2021 dans le journal Le Monde.

De nombreux articles ont été diffusés à la suite de la campagne d'affichage lancée avec l'Alliance Anticorrída, du 22 février au 2 mars, dans 10 grandes villes (Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, Toulouse, Rennes, Montpellier, Nice et Nîmes) où 840 affiches étaient déployées avec un visuel choc : **Aujourd'hui, 62 % des abattoirs de boucherie égorgent à vif des animaux.**

La presse spécialisée agricole (La France agricole, Les marchés) et vétérinaire (La Semaine vétérinaire, la Dépêche vétérinaire, L'Essentiel) a relayé plusieurs actions de l'OABA.

➤ Les actions contentieuses et sauvetages par l'OABA

Animaux maltraités ou abandonnés *les retraits se poursuivent et coûtent !*

Au cours de l'année 2021, l'OABA a initié 26 procédures pénales concernant des animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur.

L'OABA s'est ainsi vu confier la garde de 1 133 animaux (659 bovins / 396 ovins / 74 caprins / 4 cochons).

Les demandes des services de l'État (services vétérinaires et tribunaux judiciaires) sont de plus en plus fréquentes et concernent un nombre d'animaux important. Il n'est pas rare de devoir prendre en charge plusieurs centaines d'animaux en une seule affaire.

Les conséquences économiques sont importantes pour l'OABA (et donc pour l'éleveur qui au final est redevable des sommes dépensées pour subvenir aux besoins de ses animaux).



Depuis plusieurs années, l'OABA travaille avec les services de la DGAL et les professionnels (Chambres d'Agriculture, FNSEA, GDS France) pour trouver un moyen de diminuer le coût financier de cette prise en charge d'animaux, à défaut de pouvoir réduire le délai de traitement judiciaire de ces affaires.

Nos efforts ont payé car une solution a pu se dégager grâce à la loi contre la maltraitance animale votée et publiée en fin d'année 2021. Désormais, lorsque les frais de garde des animaux deviennent supérieurs à la valeur des animaux, le tribunal peut autoriser leur cession (avec consignation du prix de cession) en attendant que l'affaire soit jugée.

Par ailleurs, après avoir sollicité à de nombreuses reprises la DGAL et le cabinet du ministre, nous avons obtenu de l'administration, qu'elle prenne en charge une partie des frais de garde des animaux. La réponse nous a été

annoncée en fin d'année 2021 mais lorsque nous avons, au mois d'avril 2022, reçu confirmation écrite de la DGAL, nous nous sommes aperçus que cette prise en charge serait réduite...

Sauvetages - Troupeau du Bonheur

Avec le nombre de plus en plus important d'animaux confiés à l'OABA, l'effectif du troupeau du bonheur continue de s'agrandir. Ce sont désormais 450 animaux qui coulent des jours heureux dans nos fermes partenaires (40 sites sont conventionnés).

Nous remercions toutes les personnes, professionnels ou particuliers, qui s'occupent de ces animaux grâce à la générosité de nos adhérents.

Nous sommes de plus en plus sollicités par des particuliers ou des associations qui ont sauvé un animal de l'abattoir mais qui ne savent pas quoi en faire ou ne peuvent plus s'en occuper. Il nous est impossible de répondre à toutes ces demandes. En effet, les animaux qui intègrent le troupeau du bonheur y restent à vie. Un veau qui rejoint ce troupeau, et qui peut vivre jusqu'à 25 ans, va ainsi représenter pour l'OABA un budget de 23 000 euros environ. Pour un seul animal !

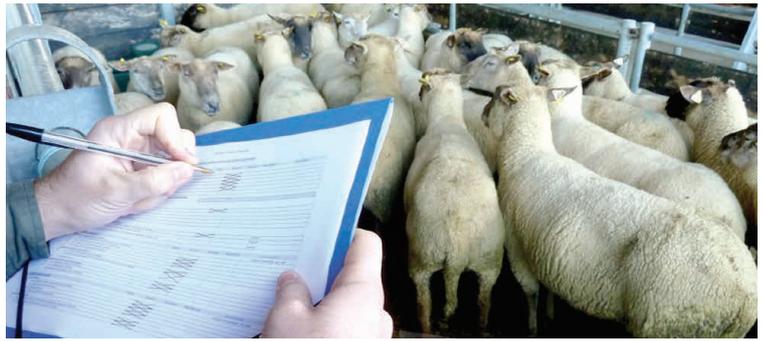


Nous devons donc budgétiser l'effectif du troupeau du bonheur et limiter son importance pour éviter toute difficulté de paiement.

➤ Abattage des animaux

Visites d'abattoirs et audits protection animale

L'OABA réalise des audits de protection animale dans les abattoirs qui le souhaitent. Sur la base des **grilles d'audits**, des mauvaises pratiques ou des non-conformités peuvent être identifiées. Des solutions sont alors apportées pour les corriger. Ces audits sont de plus en plus demandés par certains groupes qui souhaitent que leurs abattoirs soient tous visités par l'OABA. C'est à la suite de ces audits que plusieurs établissements ont mis en place la vidéo en suivant nos recommandations.



Abattages sans étourdissement : l'OABA maintient la pression

Label rouge gros bovins : suite et triste fin, Le ministère avoue l'inavouable

En 2019, l'OABA était alertée sur une demande de modification du cahier des charges de ce Label rouge. Dans l'annexe consultable sur le site de l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine), à la rubrique "Attente avant abattage", la section intitulée "amenée au poste d'étourdissement" était remplacée par la formule "amenée au poste de contention".

*L'étourdissement
avait donc disparu...*

L'OABA avait immédiatement émis une opposition motivée à cette demande de modification.

Le 6 août 2020, paraissait un arrêté homologuant le nouveau cahier des charges pour le Label Rouge Gros Bovins. Le terme "étourdissement" était finalement bien conservé.

Dans un courrier daté du 9 septembre 2020, l'INAO nous précisait que notre opposition avait donc bien été prise en compte. Pour autant, il était mentionné dans ce même courrier :

"l'étourdissement préalable à l'abattage continuera à faire l'objet d'une obligation dans le respect des conditions prévues par la réglementation européenne"

Or, ladite réglementation européenne tolère la pratique de l'abattage sans étourdissement. Une demande de clarification était donc portée par l'OABA auprès de l'INAO par courrier recommandé du 16 septembre 2020, resté sans réponse.

Dans une question écrite du 26 novembre 2020, le sénateur Arnaud Bazin interrogeait le ministère de l'Agriculture sur cette ambiguïté.

*Il aura fallu attendre près d'un an
pour que le ministère de l'Agriculture
avoue l'inavouable.*

Dans une réponse publiée au JO en date du 7 octobre 2021, le ministère précise : "L'arrêté du 6 août 2020 n'indique pas de prescription spécifique pour l'étourdissement de ces animaux. Ce sont les prescriptions du règlement européen qui s'appliquent : l'abattage doit être pratiqué avec étourdissement préalable, sauf dans le cadre dérogatoire prévu par le point 4 de l'article 4 de ce même règlement".

L'OABA avait donc vu juste dès 2019. **Compte tenu de l'interdiction de la certification "Agriculture biologique" lors d'abattages sans étourdissement obtenue en 2019 devant la Cour de Justice de l'UE par l'OABA, le ministère de l'Agriculture a offert le Label Rouge aux sacrificateurs religieux...**

Et ainsi, de jeter le discrédit sur ce Label Rouge qui n'apparaît nullement comme une garantie de "bien-être animal" pour les gros bovins.

Deux recours déposés devant le Conseil d'Etat : juin 2020 et janvier 2021

► Pour une parfaite traçabilité des viandes issues d'abattages sans étourdissement

Actuellement **en France**, et ce depuis de nombreuses années, **des carcasses d'animaux abattus sans étourdissement se retrouvent sur le marché "conventionnel", sans aucune mention "halal" ou "kasher". Les Gouvernements successifs ont toujours refusé cette traçabilité aux consommateurs.** C'est la raison pour laquelle l'OABA a décidé d'introduire un **recours devant le Conseil d'État en juin 2020.**

INTERBEV a déposé son mémoire devant la haute juridiction administrative en février 2021 afin que la requête de l'OABA soit rejetée. Le ministère a quant à lui brillé par son silence et a donc été mis en demeure de déposer ses observations, ce qu'il n'a pas fait. Le Conseil d'État a alors décidé de clore l'instruction de cette affaire au 22 octobre 2021. Mais le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a finalement déposé ses observations le dernier jour... Les échanges de mémoire se sont poursuivis et le Conseil d'État a rendu sa décision en juillet 2022.

Pour lutter contre l'opacité des techniques d'abattage, l'OABA a décidé, depuis 2012, **d'informer les consommateurs.** L'OABA diffuse ainsi régulièrement une **liste d'abattoirs** au sein desquels les animaux sont **systématiquement insensibilisés avant la saignée** (abattage conventionnel).

L'OABA a mis à jour la liste de ces abattoirs. Un fascicule a été adressé à tous nos adhérents en début d'année et la liste est téléchargeable sur notre site oaba.fr.

► Pour une parfaite insensibilisation des volailles lors de leur abattage

En janvier 2021, l'OABA a saisi le Conseil d'État d'une requête en référé suspension à l'encontre d'une instruction de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) intitulée "contrôles officiels relatifs à la protection animale en établissements d'abattage de volailles".

La DGAL autorise les abattoirs à utiliser des paramètres électriques inférieurs à ceux mentionnés dans le règlement européen. De ce fait, les volailles ne sont pas efficacement étourdies mais simplement immobilisées par choc électrique. Le but n'est nullement la protection animale mais bien la rentabilité économique. En suspendant les volailles aux étriers de la chaîne d'abattage et en pratiquant un étourdissement "léger", les abattoirs sont autorisés à se dispenser d'une immobilisation individuelle des volailles. Ce subterfuge permet de tenir des cadences élevées mais ne permet nullement de s'assurer que les volailles seront bien inconscientes lors de la saignée...

CONSEIL D'ÉTAT
statuant
au contentieux

N° 449083

ASSOCIATION ŒUVRE
D'ASSISTANCE AUX BÊTES
D'ABATTOIRS

Ordonnance du 17 février 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE JUGE DES RÉFÉRÉS

Vu la procédure suivante :

Par une requête et un mémoire en réplique, enregistrés les 25 janvier et 17 février 2021 au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, l'association Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) demande au juge des référés du Conseil d'État, statuant sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative :

1°) d'ordonner la suspension de l'exécution de l'instruction technique DGAL/SDSSA/2020-722 du 23 novembre 2020 du directeur général de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;

Le Conseil d'Etat n'a pas fait droit à notre demande de suspension, estimant qu'il n'y avait pas d'urgence (sic). Le dossier reviendra toutefois en 2022 devant le Conseil d'Etat qui devra alors examiner le fond du dossier. Et il s'apercevra vite que cette mauvaise pratique de l'étourdissement "léger" était déjà critiquée par la Commission européenne dans un audit de 2015 et a de nouveau été fustigée dans un audit de février 2021...

Manuel MERSCH, Président de l'OABA
Frédéric FREUND, Directeur de l'OABA



Liste des abattoirs en France
pratiquant systématiquement
l'étourdissement
(abattage conventionnel)

OABA

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
10, place Léon Blum - 75011 Paris
www.oaba.fr

Assemblée générale 2022

Rapport financier pour l'année 2021

Les encaissements de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 449 421 € contre 1 537 072 € en 2020, soit une baisse des encaissements de 87 651 €

Les décaissements de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 450 469 € contre 1 439 603 € en 2019, soit une hausse des décaissements de 10 866 €.

La trésorerie de l'OABA, en raison de l'excédent des décaissements sur les encaissements, se trouve ainsi diminuée de 1 048 € et passe de 2 205 040 € au 31 décembre 2020 à 2 203 992 € au 31 décembre 2021.

Situation de trésorerie au 31/12/2021

- Espèces en caisse	293 €
- Disponible en banque	12 068 €
- Livret bleu	83 249 €
- Livret partenaire	481 015 €
- Contrats de capitalisation	1 702 632 €
Soit un total de	2 279 257 €

Résultat d'exploitation - 47 356 €

• Produits d'exploitation 1 320 024 €

- Cotisations, legs, dons, assurances-vie	1 215 956 €
- Dommages et intérêts	95 246 €
- Autres	8 822 €

• Charges d'exploitation 1 367 380 €

- Bureau, énergie, fournitures	9 345 €
- Copropriété et location	11 193 €
- Entretien, réparation	12 649 €
- Assurances, documentation	4 025 €
- Honoraires juridiques	44 892 €
- Publications	75 247 €
- Déplacements, missions	28 963 €
- Poste, téléphone, frais bancaires	26 657 €
- Pensions animaux	577 498 €
- Frais vétérinaires et transports	48 506 €
- Taxes	23 871 €
- Salaires	351 265 €
- Charges sociales	139 986 €
- Autres charges	2 851 €
- Dotation amortissements	10 432 €

Résultat financier 76 102 €

Résultat exceptionnel 6 909 €

Impôts sur les sociétés -1 235 €

RÉSULTAT

Bénéfice de l'exercice 34 420 €

BILAN

Actif :

• **Actif immobilisé 18 320 €**

- Construction	4 809 €
- Mobilier, informatique	4 129 €
- Autres immobilisations	9 382 €

• **Actif circulant 2 396 234 €**

- Valeurs de placement	1 702 632 €
- Disponibilités	576 626 €
- Avances et acomptes	3 527 €
- Créances	110 884 €
- Charges constatées avanc	2 565 €

Soit un actif de 2 414 554 €

Passif :

• **Fonds propres 1 980 594 €**

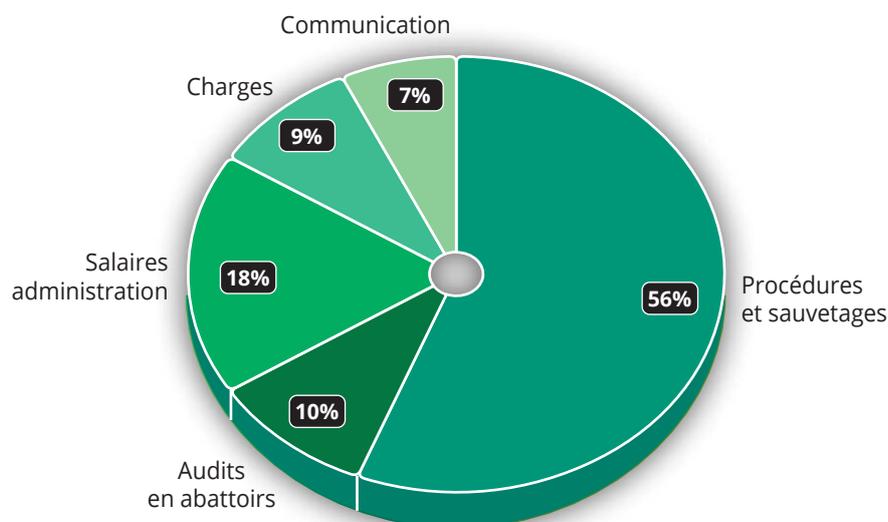
- Fonds associatifs	1 707 411 €
- Ecart de réévaluation	238 764 €
- Excédent de l'exercice	34 420 €

• **Dettes 433 960 €**

- Dettes fournisseurs	65 240 €
- Dettes sociales	94 533 €
- Autres dettes	274 177 €
- Produits constatés	10 €

Soit un passif de 2 414 554 €

Répartition des charges



Les produits d'exploitation en 2021 sont en progression de 5,15 % par rapport à l'année précédente (1.320.024 € en 2021 contre 1 255 334 €). Une hausse des dons, legs et assurance-vie accompagnée mais une baisse des dommages et intérêts perçus (82 222 € contre 117 333 € en 2020).

Une légère diminution des charges d'exploitation en 2021 (1 367 380 €) par rapport à l'année précédente (-7,12 %). Les frais de pensions des animaux et frais vétérinaires représentent 56 % de nos charges. Ce qui est en relation avec les nombreux sauvetages : 1 133 animaux nous ont été confiés en 2021 et certains ont intégré notre Troupeau du bonheur qui compte désormais 450 pensionnaires.

Les frais de procédures, de sauvetages et Troupeau du Bonheur représentent plus de la moitié des dépenses. Ils comprennent les frais de transport, les frais d'hébergement des animaux, les frais vétérinaires, les honoraires d'avocats et une partie des salaires et charges des délégués et du directeur de l'OABA, frais imputables aux sauvetages et au suivi du troupeau du bonheur.

Les frais d'audits en abattoirs représentent environ 10 % de nos dépenses. Ces frais sont liés aux déplacements et salaires des délégués, principalement du Docteur Michel Courat. Cela correspond au développement de nos visites d'abattoirs en liaison avec le partenariat de la grande distribution.

Notre résultat final est légèrement bénéficiaire à hauteur de 34 420 euros. La générosité de nos adhérents et donateurs, ainsi que les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. Les legs, donations et assurances-vie représentent 58 % de nos produits. Ils sont indispensables pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.



Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable pour l'analyse de nos comptes et Monsieur Jean-Louis Manicom, commissaire aux comptes pour la société Hermesiane Partners, qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA, clos au 31 décembre 2021.

Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne Ngah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

Laurent BODIN,
Trésorier de l'OABA



Aux Adhérents

► Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

► Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Fait à Paris le 23 Septembre 2022
Hermesiane Partners
Société de commissaire aux comptes
Le Président
Hrag SOUDJIAN

Tous les rapports ont été approuvés à l'unanimité



Danièle Kieffer,
élu(e) au conseil d'administration

Quelques photos ...





Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association reconnue d'utilité publique

Couronnée par l'Académie Française

10, place Léon Blum - 75011 Paris

Téléphone : 01 43 79 46 46 - **Courriel** : contact@oaba.fr

www.oaba.fr



Reproduction autorisée en mentionnant la source et le crédit photographique

Reportage photographique © Michel Pourny / Paul / Sylvain / OABA

Directeur de la publication : Manuel Mersch

Création/mise en page : Agence Kalankaa

Impression : Nord'Imprim Jacques Lemarquais



Dépôt Légal 4e trimestre 2022

ISSN : 1958-3621